**Marché de Noël**

**Dossier d’inscription**

**Du vendredi 18 décembre au jeudi 24 décembre 2020**

Nom et prénom: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom de l’entreprise: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Facebook ou site: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Tél. / fax : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (écrire en majuscule, merci)

Je suis : 1- REVENDEUR ARTISAN / CRÉATEUR PRODUCTEUR

2- AMATEUR PROFESSIONNEL

3- PARASOL BARNUM

Description des articles proposés à la vente:

Tarif à partir du vendredi 18 au jeudi 24 décembre 2020, 7 jours :

* 100.00 € les 3 mètres pour 7 jours
* 200.00 € les 6 mètres pour 7 jours

Tarif pour les 3 jours, du vendredi 18 au dimanche 20 décembre 2020:

* 75.00 € les 3 mètres pour 3 jours
* 120.00 € les 6 mètres pour 3 jours

Tarif à la journée à partir du lundi 21 décembre 2020, excepté le week end:

* 25.00 € les 3 mètres pour 1 jour
* 40.00 € les 6 mètres pour 1 jour

**Joindre :**

* La fiche d’inscription remplie et le règlement signé
* Une attestation d’assurance : Responsabilité Civile
* Extrait immatriculation de l’année en cours (professionnel) ou photocopie de la carte d’identité à jour (amateur)
* **Un chèque de caution de 50.00 €** à l’ordre de l’APACS (encaissable en cas d’absence)
* Le chèque de participation du montant du marché. (Ils ne seront encaissés qu’après le marché).

**Dossier à renvoyer avant le 15 novembre 2020**

**Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte**

**Dossier à renvoyer avant le 5 mai 2018**

**Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte**

(Réservé organisation, n°…………. dossier complet arrivé le ……………………….)

**REGLEMENT et CHARTE**

**Date :**

Le marché de Noël aura lieu du vendredi 18 décembre au 24 décembre 2020.

**Horaires :**

Il ouvrira ses portes de 10H00 jusqu’à 19H00.

Tous les exposants sont tenus d’être présents sur leur stand durant ces horaires tous les jours de manifestations. En outre, les conditions atmosphériques ou toutes autres animations pourront amener l’association à modifier les heures d’ouverture et de fermeture sans que les exposants puissent réclamer une indemnité. La décision sera portée à la connaissance de tous par tous les moyens utiles.

**Lieu :**

Centre-ville Sisteron : rue de Provence, rue droite haute et basse, rue mercerie et saunerie

**Covid 19 :**

Cette année est une année particulière. Pour des raisons sanitaires, les marabouts ne peuvent être installés (considéré comme un lieu clos). Chaque stand doit avoir **du gel hydro alcoolique**, et **port** **du masque obligatoire**. Vous devrez contrôler le nombre de personne devant votre stand et ne pas avoir de regroupement.

Nous nous engageons à faire notre maximum pour la réalisation du marché de noël mais nous restons sous la décision des autorités qui peut nous annuler l’évènement à tout moment.

Nous espérons que **chacun respectera les consignes**, le public autour de vous et ses voisins commerçants ou exposants.

**L’installation :**

Elle devra se faire le vendredi matin à 8h00 et être terminé pour l’ouverture à 10H00.

Aucun véhicule ne devra rester sur le marché. Les stands seront donnés selon un plan défini par l’organisateur.

**Attention, aucun matériel ne sera fourni. Vous devez venir avec vos parasols, marabouts, tables…**

IMPORTANT : La réalisation d’un plan de marché, pour un tel évènement, n’est pas une opération simple. Il nous faut tenir compte de nombreuses contraintes (barnums, branchements électriques, à la visibilité des stands, aux obstacles du terrain, à la compatibilité des métiers, et d’autres encore).

Pour toutes ces raisons, nous n’attribuons pas de places choisies aux premiers inscrits ou nous n’établissons pas de règles d’attribution dans l’ordre d’inscription ; cela nous simplifierait en théorie la tâche mais poserait quelques problèmes logistiques insurmontables.

Sachez que nous faisons toujours au mieux pour vous avec les contraintes que nous devons prendre en compte.

Clairement, ce qui rendra votre journée positive commercialement : l’ambiance que nous créons par des animations, la qualité et l’attrait de vos produits, votre sourire et vos conseils.

Pour mémoire, nous alimentons tous les stands en électricité en 230 volts. Il vous est demandé de fournir l’éclairage de votre stand et toutes rallonges électriques, multiprises, guirlandes, ampoules et chaises qui vous seraient nécessaires pour le bon fonctionnement de votre activité sur le marché.

Le démontage des stands devra se faire après 19H00.

**Décoration :**

Les stands devront être décorés sur le thème de Noël afin de préserver la magie du marché de Noël : festifs, magiques et aux couleurs lumineuses. (Très important)

Chaque exposant devra décorer son stand, en gardant une cohésion avec l’esprit de la manifestation mais en faisant attention aux produits dangereux. (Bougies…).Les matières dangereuses ou nuisibles ne sont pas admises. Il est interdit d’utiliser un matériel sonore pouvant gêner les stands voisins.

Tous les matériaux et objets apportés par les exposants sont sous leur entière responsabilité.

**Surveillance nocturne:**

Attention, cette année, il n’y a **pas de surveillance nocturne**. Chaque stand est démonté et remonté chaque jour. Il peut rester mais sous votre **propre** surveillance.

**DESISTEMENT :**

Afin de ne pas mettre en danger la manifestation, **nous ne pourrons accepter de désistement une semaine avant la manifestation et donc la caution sera encaissée**. Les demandes de désistement devront être adressées par écrit (courrier ou e-mail). De plus, si vous êtes absent à un de ces jours alors que vous êtes inscrit, le chèque du montant de l’emplacement sera encaissé.

**Affichage des prix :**

Les exposants s’engagent à respecter la réglementation en vigueur en ce qui concerne les prix et la qualité. Ils devront en particulier respecter strictement les règles concernant l’affichage des prix, et plus généralement celles concernant l’information de la clientèle.

**Assurance :**

L’association ne peut souscrire une assurance pour le compte des exposants. Les exposants sont tenus de fournir obligatoirement une attestation d’assurance. Les produits et les matériels seront exposés aux risques de l’exposant. Les vols, détériorations ou destructions survenus pendant l’installation, l’exposition et le démontage ne peuvent être couverts par l’assurance de l’organisateur, ni de la commune.

L’aménagement et le déménagement des emplacements des exposants sont placés sous leur seule responsabilité. En cas de malveillance, le recours devra s’exercer uniquement contre l’auteur du sinistre.

**Règlement :**

Tout manquement au présent règlement entraînera l’exclusion immédiate de l’exposant et pourra éventuellement être assortie d’une interdiction à une ou plusieurs manifestations postérieures.

L’association se réserve le droit de refuser toute candidature qui ne correspondrait pas au Marché de Noël.

Fait à …………………………….… le……………………..2020

SIGNATURE Nom et Prénom

Précédée de la mention Lu et approuvé

Ces documents sont à retourner à l’adresse suivante avant le 15 novembre 2020:

**APACS**

**Marché de Noël**

**Com. à la Gal’rie**

38 rue droite

04200 SISTERON

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez appeler**:**

**Nicolas, président de l’Apacs 04 92 61 12 01**

**Gaëlle, animatrice de l’Apacs 07 87 16 34 68**

**Magali, bénévole de l’Apacs 09 60 06 79 65**